PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 DÉCEMBRE 2021

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 décembre 2021, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet.

Madame Annie Sénéchal et madame Josée Michaud sont absentes.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Natasha Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Jean-François Pelletier.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

225-12-2021 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

226-12-2021 **LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU MOIS DE NOVEMBRE 2021**

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, les élus confirment que ce dernier est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de novembre 2021 soit accepté tel que rédigé.

227-12-2021 **DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU RAPPORT CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2020**

228-12-2021 **ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année **2022**;

QUE ces séances ordinaires se tiendront à la salle municipale située au 395, chemin des Sables Est à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

QUE l'heure à laquelle débuteront ces séances ordinaires est 20 heures;

QUE ces séances se tiendront le **1er LUNDI de chaque mois**,
sauf le mois de **janvier**, pour lequel la séance est reportée au **2e lundi** (Jour de l'An);
sauf le mois **d'août**, pour lequel la séance est reportée au **2e mardi** (Vacances estivales);
sauf le mois de **septembre** pour lequel la séance est reportée au **1er mardi** (fête du Travail).

Les séances se répartissent comme suit :

10 JANVIER	**7 FÉVRIER**	**7 MARS**
4 AVRIL	**2 MAI**	**6 JUIN**

4 JUILLET	**9 AOÛT**	**6 SEPTEMBRE**
3 OCTOBRE	**7 NOVEMBRE**	**5 DÉCEMBRE**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la Municipalité.

229-12-2021 **AVIS DE MOTION – RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU « SAINT-AMANT »**

AVIS DE MOTION EST, par les présentes, donné par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement portant le numéro 372 concernant la répartition des coûts des travaux effectués dans le cours d'eau « Saint-Amant ».

230-12-2021 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 372 – TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU**

RÈGLEMENT N° 372

RÈGLEMENT n°372 CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU « BRANCHE DE LA MONTAGNE POINTUE DU COURS D'EAU SAINT-AMANT ET LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a l'obligation, en vertu des dispositions du Code municipal, d'intervenir dans les cours d'eau municipaux afin de les maintenir dans l'état requis par la loi, le règlement, les procès-verbaux ou les actes d'accord qui les régissent;

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a reçu quelques demandes de citoyens pour réaliser des travaux dans le cours d'eau énuméré ci-haut;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et qu'il y a lieu de percevoir le coût des travaux par les propriétaires concernés;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 décembre, par la conseillère Carole Lévesque;

QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT portant le numéro 372 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le coût des travaux effectués sur le territoire de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière totalise la somme de :
5 559 $ pour le cours d'eau Saint-Amant.

ARTICLE 3 – RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX

La répartition du coût des travaux entre les divers propriétaires concernés est mentionnée à l'ANNEXE 1, laquelle annexe fait partie intégrante du présent règlement comme si elle était ici au long reproduit.

ARTICLE 4 – RECOUVREMENT DU COÛT DES TRAVAUX

Aux fins de financer le coût total des travaux, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière imposera une taxe spéciale aux propriétaires concernés par lesdits travaux. Cette taxe sera chargée par une supplémentaire de 2021 et sera perçue de la même manière que la taxation annuelle 2021.

ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

231-12-2021 **DÉROGATION MINEURE – 155, RUE BOURGELAS**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Marc-Antoine Tremblay et Madame Célina Caron, concernant le lot numéro 6 395 381 situé au 155, rue Bourgelas à Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE la demande concerne le règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n°351 entré en vigueur en septembre 2018 modifie le règlement n°164;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement n°351 le lot numéro 6 395 381 se retrouve en zone AD26 et qu'avant cette modification il était en zone RB2;

CONSIDÉRANT QU'en zone AD26 la marge arrière à respecter est de 9 mètres et qu'en zone RB2 la marge arrière est de 20% la profondeur du terrain soit 7.62 mètres;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'émission du permis de construction 2020-125 le 22 octobre 2020, la marge arrière demandée a été celle de la zone RB2 et non celle de la zone AD26 comme il aurait dû être;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot numéro 6 395 381 désirent obtenir un certificat de localisation conforme aux règlements municipaux pour leur institution financière;

CONSIDÉRANT QUE suite à une acceptation par le conseil de donner la dérogation mineure demandée, le certificat de localisation pourra être émis par l'arpenteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ont traité le dossier en s'assurant que la situation ne viendrait pas rendre dérogatoire un autre aspect règlementaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE, suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure sur le lot numéro 6 395 381 afin que la marge arrière de 7,62 mètres soit conforme;

QUE cette résolution soit acheminée à l'arpenteur, M. Guy Marion, afin d'autoriser le certificat de localisation du 155, rue Bourgelas.

232-12-2021 **SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte les prévisions budgétaires du Service intermunicipal de sécurité incendie de Ville La Pocatière pour l'année 2022 au montant de 146 523 $ représentant ainsi la part de la Municipalité, soit 27.47 % du montant total de 533 396 $.

233-12-2021 **ENTENTE « LOISIRS » AVEC VILLE LA POCATIÈRE – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière adopte sa contribution des prévisions budgétaires de Ville La Pocatière pour l'année 2022 au montant de 105 983.44 $.

234-12-2021 **AUTORISATION DE DÉPENSE – CONSTRUCTION B.M.L.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT le premier bris dans la conduite d'égout sur la 132;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2508813RI qui s'élève au montant de 15 449.77 $ taxes comprises pour le pavage d'une tranchée sur la route 132;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

235-12-2021 **PARTICIPATION FINANCIÈRE AU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2022**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil approuve les prévisions budgétaires de Trans-Apte Inc. pour l'année 2022 et accorde sa contribution financière annuelle au montant de 6 619.00 $.

236-12-2021 **EMBAUCHE D'EMPLOYÉS OCCASIONNELS ET SAISONNIERS**

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'avoir une liste d'opérateurs de machinerie sur appel en vue des tempêtes et pour ne pas dépasser les heures légales de conduites;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'avoir des gens sur appel qui possède la formation de signaleur de chantier pour travailler sur les chantiers de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable de bien différencier les employés occasionnels des employés saisonniers;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE messieurs Daniel D'Anjou, Guillaume Santerre, Jonathan Bard, Martin Moreau, soient ajoutés sur la liste des employés occasionnels pour la voirie d'hiver;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procède à l'embauche de monsieur Jean-Guy Roussel comme opérateur de machinerie et journalier pour la saison hivernale et comme occasionnel pour la période de l'été ;

QUE monsieur Luc-Aimé Caron soit sur la liste des signaleurs de chantier, compte tenu qu'il a la formation adéquate;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 220-10-2018.

En raison de sa relation avec monsieur Martin Moreau, madame Annie Sénéchal ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

237-12-2021 **AUTORISATION DE SIGNATURES DE L'ENTENTE POUR LA HALTE ROUTIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE madame Nicole Labrie, concessionnaire à la halte routière, a vendu les bâtiments lui appartenant situés sur le terrain de la Halte routière;

CONSIDÉRANT QU'IL est opportun de signer une entente avec les nouveaux propriétaires, afin de leur accorder le droit d'opérer un casse-croûte durant la saison estivale sur le site de la halte routière située au 53-A, route 132 Ouest, en contrepartie de quoi les concessionnaires s'engagent à effectuer l'entretien des bâtisses et le nettoyage du terrain et des installations sanitaires tel que prévu à la présente convention qui est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur Rosaire Ouellet, maire et madame Isabelle Michaud, directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité la convention intervenue entre la municipalité et madame Louise Paradis et monsieur Steve Saint-Pierre, les concessionnaires.

238-12-2021 **AUTORISATION DE DÉPENSE – ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC.**

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 $ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 211119 de Robitaille Équipement Inc. qui s'élève au montant de 6 244.29 $ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ce montant était budgété dans le compte grand livre 02 33000 525;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense

239-12-2021 **DEMANDE FERME PELLERAT INC. POUR LE ÉLARGISSEMENT DU FRONTEAU ENTRE STE-LOUISE, ST-ROCH-DES-AULNAIES ET STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

CONSIDÉRANT la demande de la Ferme Pellerat Inc., de participer à l'élargissement du Fronteau, sur une longueur de 115.64 mètres dans la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QUE le Fronteau est une route municipale;

CONSIDÉRANT QUE les tracteurs de ferme qui emprunte cette route contribueront à réduire les passages sur les routes asphaltées de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière s'engage à payer 3 heures de pelle pour l'année 2021 et des voyages de gravier en 2022 pour un budget total de 1 500 $;

QUE le transport de la gravelle sera effectué après le dégel du printemps 2022;

QUE dorénavant, ce genre de demande soit effectuée par écrit et ce avant que tous les travaux ne soit entrepris par le demandeur.

240-12-2021 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 2 DE LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DU PROJET D'ACTUALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la municipalité a droit à une aide financière non remboursable au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la municipalité reconnait que le projet d'actualisation du plan de développement orientera les actions à entreprendre pour améliorer les milieux de vie;

ATTENDU QUE le projet d'actualisation du plan de développement s'arrime aux priorités d'intervention annuelles du FRR - Volet 2 de la MRC de Kamouraska;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité s'engage à investir dans le projet d'actualisation du plan de développement.;

QUE la direction générale et le maire soient autorisés à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 208-11-2021.

241-12-2021 **APPUI AU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DU CERCLE DES FERMIÈRES LA POCATIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS POUR DES PROJETS COMMUNAUTAIRES**

CONSIDÉRANT la demande du Cercle des Fermières La Pocatière datée du 3 décembre 2021 et reçue par la Municipalité concernant leur intention de déposer une demande au programme *Nouveaux Horizons pour aînés* à l'appel en cours de dépôt de projets se terminant le 21 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le programme *Nouveaux Horizons pour aînés* pour des projets communautaires a comme objectif, entre autres, de fournir de l'aide à l'immobilisation pour des programmes et des projets communautaires nouveaux et existants destinés aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières La Pocatière loue la salle du 1er étage de la Gare La Pocatière auprès de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour réaliser leurs activités communautaires;

CONSIDÉRANT QUE leur demande porte sur la possibilité de faire changer 3 à 5 fenêtres et d'ajouter de l'éclairage au plafond;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a une entente de location de la Gare La Pocatière auprès de VIA Rail Canada et qu'un processus d'acquisition de celle-ci est en cours;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribue à améliorer l'inclusion sociale des aînés et que les aînés dirigeront le projet ou joueront un rôle essentiel dans sa planification ou sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière appuie le Cercle des Fermières La Pocatière pour le dépôt d'une demande de financement au programme *Nouveaux Horizons pour aînés* (montant de subvention pouvant aller jusqu'à 25 000 $, taxes comprises) pour les travaux d'immobilisation mentionnés dans la présente résolution;

QUE l'agent de développement de la Municipalité agisse comme personne-ressource secondaire en appui à leurs démarches;

QUE les formalités auprès de VIA Rail Canada en lien avec cet appui soient remplies, s'il y a lieu, avant l'attribution éventuelle des travaux mentionnés dans la présente résolution.

242-12-2021 **CARREFOUR DES JEUNES**

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 100.00 $ au Carrefour des Jeunes Inc. de La Pocatière pour notre adhésion 2021-2022.

243-12-2021 **DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CÉGEPS EN SPECTACLE**

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER un montant de 150 $ pour la finale locale du concours intercollégial de Cégeps en spectacle qui se tiendra le jeudi 10 février 2022 à la Salle André-Gagnon de La Pocatière.

244-12-2021 **APPUI FINANCIER AU PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE ANDRÉ-GAGNON**

ATTENDU QUE la rencontre avec le président de la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon, monsieur Jean Desjardins, s'est déroulée le 20 mars 2019;

ATTENDU QUE la présentation générale du projet d'agrandissement et de rénovation de la Salle André-Gagnon a eu lieu lors de ladite rencontre;

ATTENDU l'importance pour la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière de donner accès à ses citoyens, à des infrastructures accessibles et modernes;

ATTENDU QUE le travail effectué, depuis des années, par la Corporation régionale de la Salle André-Gagnon pour inclure le jeune public et les écoles secondaires dans ses choix artistiques;

ATTENDU l'importance que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accorde à la culture;

ATTENDU QU'à la suite de la réalisation de ce projet, les citoyennes et les citoyens bénéficieront non seulement d'une offre de services en matière de culture encore plus élaborée, mais aussi de diverses façons de s'approprier la Salle André-Gagnon;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière participe à cette campagne de financement pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la Salle André-Gagnon au montant de 5 000 $.

245-12-2021 **COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 1 48 320,26 **$**. La secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses. La facture suivante s'ajoute à la liste des comptes à payer :

Auberge Cap Martin	Hébergement conférencier 175ième	124.97 $

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN-FRANÇOIS PELLETIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

Déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

246-12-2021 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR, LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
la levée de l'assemblée à 20H59.

_____ _____
Rosaire Ouellet, maire Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	*2021 - NOVEMBRE*	35 780.81 $
9445-8825 Québec Inc.	*Ménage novembre*	431.16 $
La Capitale	Assurances novembre	2 783.19 $
Hydro-Québec	Gare-Station	54.08 $
Hydro-Québec	Parc	41.17 $
Hydro-Québec	Égout	83.29 $
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	398.28 $
Hydro-Québec	Bureau municipal	353.89 $
Isabelle Michaud	Cafés	69.98 $
Richard Pelletier	Intervention suite à incident de travail	55.00 $
Martin Cayer	Compteur d'eau	13.95 $
Virgin Mobile	Cellulaire M. Maire	49.97 $
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	9 213.86 $
Revenu Canada	Déduction à la source	3 327.80 $
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		**52 656.43 $**
COMBEQ	Adhésion 2022	436.91 $
Yvan Fortier	Fêtes 175e	600.00 $
Centre de service St-Philippe	Entretien de Sterling et Western	905.66 $
Groupe Bouffard	Compensation	1 050.41 $
Pavage Francoeur	Asphaltage d'une entrée	10 607.77 $
Premier Tech Eau et Environnement	Visite et écoflo saison automne 2021	1 179.64 $
Fonds d'information sur le territoire	Mutations	30.00 $
Robitaille Équipement Inc.	Sabots, Lames et peignes	6 244.29 $
Québec Municipal	Abonnement 2022	350.67 $
Linde Canada Inc.	Location de bouteilles	309.46 $
Matériaux Direct Inc.	Voirie	652.69 $
Signalisation Lévis Inc.	Panneau aluminium - Voirie	54.27 $
Filgo Énergie	Diesel	3 702.10 $
Groupe Caillouette et Associés	Poteau éclairage	2 051.02 $
Agro Enviro Lab	Tests d'eau	198.35 $
Atelier Carois	Matériaux et peintures	3 460.75 $
Nettoyeur Daoust/Froget	Nettoyage Vêtements de travail	46.82 $
B.M.R. Avantis	Entretien du bâtiment, sterling et bris d'aqueduc	231.97 $
Location d'outillage J.C. Hudon	Entretien de machinerie, et outils	377.68 $
Produits sanitaires Unique Inc.	Sacs à poubelles	66.75 $
G. Lemieux et Fils Inc.	Gravier	1 928.95 $
Ville de la Pocatière	25% de la quote-part incendie estimée pour 2021 et nettoyage réseaux égouts	33 407.30 $
Gaétan Beaulieu	Outils	125.00 $
Claude Dionne	Voirie	1 207.23 $
Buropro Citation	Copie photocopieur, copie Lexmark et contrat financement Lexmark	181.78 $
Carquest Pièces d'auto	Entretien de machinerie, et outils, etc.	749.24 $
Publicité P.A. Michaud	Cadeaux Élus	114.87 $
Camionnage Alain Benoit	Nettoyage station pompage	1 437.19 $
Propane Sélect	Propane	393.44 $
Atria	Configuration et sauvegarde	165.67 $
Carrefour du Camion R-D-L	Pièces pour sterling	73.91 $
Hôtel-de-Ville Rivière-du-Loup	Enfouissement	5 192.47 $
Agence A@z Multimédias	Fêtes 175e	310.43 $
Les Éditions Wilson et Lafleur	Abonnement 2022	97.65 $
PJH Inc.	Heures de pelle	517.39 $
Sintra B.M.L.	Bris d'égouts sur la route 132	15 449.77 $
CN Canadien National	Entretien Chemin de Fer	919.50 $
Co-éco	Matière apportée à l'éco centre	317.33 $
Poste Canada	Info novembre	102.56 $
Purolator	Transport Pancarte	8.80 $
Sonic Énergies	Essences Ram ET GM	406.14 $
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**95 663.83 $**
TOTAL DES COMPTES À PAYER		**148 320.26 $**